

Collège National des Experts Architectes Français

Association d'architectes experts Loi 1901

FORMATION CONTINUE MÉTHODOLOGIE ET GESTION DU DOSSIER D'EXPERTISE

■ Objectifs de la formation

Pour répondre de façon pertinente et précise à la mission qui lui est confiée par le juge judiciaire ou par le juge administratif, l'expert de justice doit respecter les principes du procès équitable. Pour cela, il devra être particulièrement rigoureux dans la gestion des opérations afin d'éviter que celles-ci soient entachées d'irrégularités, ce qui mettrait en péril l'ensemble de cette mesure d'instruction qui lui a été confié.

Cette formation a pour but d'aider l'expert à organiser son dossier, gérer les acteurs et le temps de l'expertise.

Nous aborderons comment tenir précisément à jour les listes de personnes, de pièces, d'opérations et de tâches, de désordre et de dommages, comment suivre et respecter l'agenda de l'expertise, ensuite recouvrer les sommes qui auront été allouées, et enfin rendre compte annuellement de l'ensemble des missions qui ont été confiées. Nous présenterons la dématérialisation des échanges de pièces entre l'expert, la juridiction et les parties qui modifie les modes opératoires. A partir de cas pratiques, nous détaillerons, opération par opération, l'usage de ces outils de gestion. Une attestation de présence validera 11h de formation.

■ Publics visés

- Nouveaux inscrits au tableau des experts judiciaires, ou pratiquant l'expertise depuis quelques années.
- Secrétaire, Assistant(e) du cabinet d'architecture ou du bureau d'études.

■ Dates et lieu de la prochaine formation

Dates : **Mardi 27 mars** après-midi et **Mercredi 28 mars 2018** toute la journée.

Horaires : matin 9h00 à 13h – les après-midis 14h à 17h30 → = 11 heures de formation

Prévoir de finir à 18h le 28 mars pour assurer les formalités de fin de stage.

Lieu : **PARIS 10^e** (adresse exacte sera précisée ultérieurement).

■ Le programme

- La conduite des opérations d'expertise : rappels juridiques, approche méthodologique, interlocuteurs de l'expert, organisation des dossiers, communication,
- Etude de la gestion d'un dossier d'une expertise civile : les tâches nécessaires à remplir depuis la réception de l'ordonnance de mission jusqu'à l'archivage. Le matériel. Les outils. La dématérialisation.
- Des temps d'échanges et de questions sont prévus dans cette formation.

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com

■ **Coût et prise en charge de la formation :**

- **Membres du CNEAF à jour de la cotisation 2018 :**

240 € dont 40 € pour les frais de pauses et repas.

- **Personne ayant suivi la formation initiale à l'expertise au CNEAF - Préciser la date de la formation suivie : 340 € ttc, dont 40 € pour les frais de pauses et repas.**

- **Autres : 540 € ttc, dont 40 € pour les frais de pauses et repas.**

Seul le déjeuner du 28 mars est inclus.

Association loi de 1901, le CNEAF ne récupère pas la TVA.

Une prise en charge est possible selon votre statut auprès du FIF-PL pour les professions libérales. Prévoir de faire la demande auprès de l'organisme concerné avant le début de la formation.

Nota : Pour les membres du CNEAF, les frais de pauses et repas seront dûs si annulation reçue après le 10 mars 2018. Pour les autres inscrits, une retenue de 200 € sera effectuée pour toute annulation reçue après le 10 mars 2018.

■ **Modalités d'inscription**

1. Adresser par mail, pour faire enregistrer votre demande :

- La demande d'inscription (p 3/3 du présent document) dûment complétée (avec la photo). Vous recevrez, par courriel, une convention de stage, le programme détaillé, et un devis nominatif (pour ceux qui demandent une prise en charge).

2. Après avoir reçu par mail la convention, retourner le dossier complet :

→ Pièces à joindre à votre dossier :

- La demande d'inscription (p 3/3) dûment complétée, avec la photo.
- Photocopie recto verso de la carte professionnelle d'inscription à l'Ordre des Architectes pour les architectes ou photocopie recto verso d'une pièce d'identité en cours de validité ou d'une carte professionnelle avec photo.
- Le curriculum vitae sommaire.
- La convention signée.
- Votre règlement par chèque à l'ordre du CNEAF qui sera encaissé après le déroulement de la formation.

Le dossier sera à expédier :

Par voie postale avec le règlement à l'adresse suivante :
CNEAF – Collège National des Experts Architectes Français
Ancien Couvent des Récollets
148 rue du Faubourg Saint Martin 75010 PARIS

Votre contact :

Mireille MOUSSY

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20

✉ : cneaf.experts@gmail.com

Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France
Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS
N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com



FICHE D'INSCRIPTION à la FORMATION
27-28 Mars 2018
Méthodologie et gestion du dossier d'expertise

À retourner avec les pièces demandées

▪ **État civil**

NOM et Prénom :
Date de naissance :

▪ **Coordonnées**

Adresse personnelle :

Adresse de votre lieu de travail :

Téléphone portable :

Téléphone fixe :

Courriel :

▪ **Votre situation actuelle**

Votre profession :

Etes-vous ? En profession libérale

Salarié, si oui, Votre fonction :

Nom de l'entreprise :

Expert inscrit sur une liste d'experts : oui non

Merci de préciser, sur la liste de la Cour d'Appel de :

Et/ou sur la liste de la cour administrative d'appel de :

Quelle formation initiale avez-vous suivie ?

Membre du CNEAF à jour de la cotisation **2018**

Chèque de 240 € n° Banque :

Ayant suivi la formation initiale à l'expertise au CNEAF le

Chèque de 340 € n° Banque :

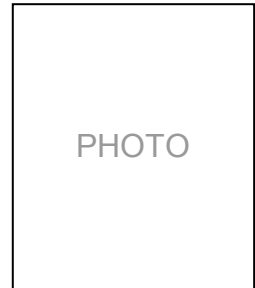
Autre : Chèque de 540 € n° Banque :

▪ **Préciser si vous demandez une prise en charge :**

▪ FIF PL autre, précisez :

Date :

Cachet & Signature



Collège National des Experts Architectes Français

Déclaration d'activité enregistrée sous le N°11 75 51417 75 auprès du préfet de région Ile-de-France

Ancien Couvent des Récollets – 148 rue du Faubourg Saint Martin – 75010 PARIS

N° SIRET : 309 420 792 000 66 APE : 9499 Z

☎ : 01 40 59 41 96 ou 07 86 91 02 20 ✉ : cneaf.experts@gmail.com